Contrat d'affiliation pour la Caisse de prévoyance de PUBLICA

Conclu le 27 novembre 2008
Approuvé par le Conseil fédéral le 16 décembre 2009
Entré en vigueur le 1er janvier 2010

Le contrat d'affiliation[1] pour la Caisse de prévoyance de PUBLICA avec ses annexes a été approuvé par le Conseil fédéral le 16 décembre 2009.

1 Le contrat d'affiliation et ses annexes (le Règlement de prévoyance, SLA prestations générales, SLA examen médical, Règlement relatif à la liquidation partielle ou totale) peut être obtenu auprès de PUBLICA. Le texte est publié sur Internet sous www.publica.ch.